

RAPPORT D'ACTIVITÉ CENTRE ÉDUCATIF RENFORCÉ 2025



SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE	3
1.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION	3
1.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE	4
1.3. PRINCIPAUX FINANCEURS	4
PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	5
2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT	5
2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT	6
POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT	7
3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES	7
3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE	12
3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES	14
3.4. SUIVI DE L'ACTIVITE	15
VIE DE L'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS	16
4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2024 ET 2025 – FAITS MARQUANTS	16
4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL	17
PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE	20
5.1. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2025	20
5.2. ACTIONS PREVUES POUR 2026	21
RESSOURCES HUMAINES	22
6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS	22
6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES	23
6.3. SECURITE, ABSENTEISME	24
6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL	24
6.5. POLITIQUE DE FORMATION	25
ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT	27
ELEMENTS FINANCIERS 2025	29
1. RESSOURCES FINANCIERES	29
2. INVESTISSEMENTS	34

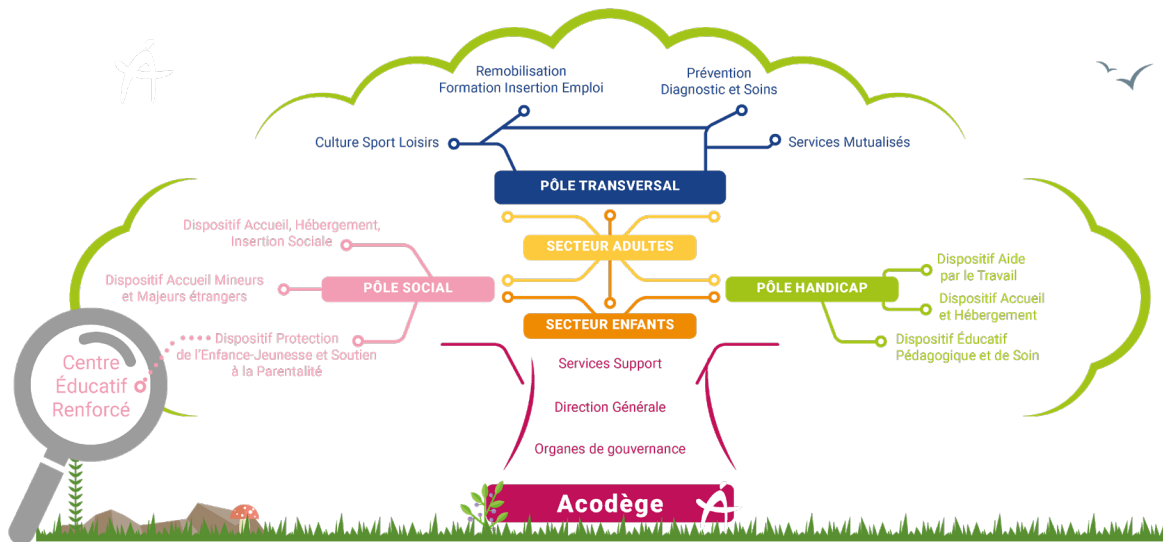
PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE



I.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Raison sociale	Acodège
Siège Social	2 rue Gagnereaux - BP 61402 - 21014 DIJON Cedex
Adresse e-mail	acodege@acodege.fr
Statut juridique	Association Loi 1901 - Déclarée à la préfecture de Côte-d'Or : 19 novembre 1984
Parution au journal officiel	4 décembre 1984
Reconnue d'intérêt général	21 mars 2014
N° SIRET	333 695 922 004 63
N° FINESS	210984076
Identité de la personne morale	Claude Guillet, Président
Effectif au 31.12.2025	857 salariés 226 ouvriers (ESAT)
Budget	65 M€ (source 2025)
Nombre d'adhérents	116 (au 31.12.2025)
Nombre de bénéficiaires	5886 (source 2025)
Pour en savoir plus	www.acodege.fr

I.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE



I.3. PRINCIPAUX FINANCEURS



Dossier Usager Informatisé



PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT



2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement ou du service	Centre Educatif Renforcé
Nom du directeur	Isabelle Ligez
Mode de financement	Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
Adresse administrative	6 rue Alfred Changenet - BP 20 – 21301 CHENOVE CEDEX
Adresse du centre	43 rue de Beaune – 21220 L'Etang- Vergy
Adresse e-mail	cer@acodege.fr
N° SIRET	333 695 922 00448
Date d'arrêté de création	Janvier 2000
Date de la dernière autorisation	07 décembre 2018
Date de la dernière évaluation	23 et 24 novembre 2023
Dates du projet d'établissement	2020-2024
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	285 jours
Capacité de l'établissement ou du service	7 places par session (deux sessions par an)
Effectif salariés au 31.12.2025	13
Nombre de bénéficiaires (source 2025)	19
Nombre de bénévoles actifs	

2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT

Dans le cadre d'une sanction pénale, le Centre Educatif Renforcé (CER) assure à des jeunes mineurs une prise en charge intensive et contenante par le biais d'une présence éducative permanente.

Le CER accueille et accompagne des mineurs de 14 à 18 ans placés dans un cadre pénal (Code de la Justice Pénale des Mineurs - CJPM), cumulant des difficultés familiales et sociales, en échec scolaire et/ou déscolarisés, primo délinquants ou récidivistes, présentant des troubles du comportement et des problèmes de santé importants.

En accord avec chaque mineur, ses parents, son éducateur de Milieu Ouvert et le Juge pour Enfants placeur, l'équipe éducative du CER accompagne et encadre 7 jeunes par session, le remobilise et propose, à l'issue de son placement, une orientation socio-professionnelle durable pour lutter contre les risques de récidive. Deux sessions, de 4 mois et demi, sont organisées par an (février/juin, août/décembre).

POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES



Effectif - Pyramide des âges

	EFFECTIF PRESENT N-1	ADMISSIONS ENTREES N	SORTIES ANNEE N
de 12 à 13 ans		1	
de 14 à 15 ans	6	8	7
de 16 à 17 ans	9	10	12
Total	15	19	19

Commentaires :

Nous observons 19 admissions en 2025, au lieu de 14 prévues initialement. Cette différence s'explique par le fait que 3 jeunes ne sont jamais arrivés sur le lieu de placement. Et deux autres jeunes ont fugué en cours de session. Ainsi, 5 mains levées de placement ont été actées par les magistrats placeurs. Nous avons pu procéder à l'admission de 5 autres jeunes en cours de session.

Liste d'attente

NOMBRE	DELAI MOYEN D'ATTENTE
36	

Commentaires :

36 situations sont sur liste d'attente. Le délai d'attente dépend principalement des mains levées effectuées au cours des sessions. Nous ne pouvons donc pas indiquer de délai moyen d'attente.

Répartition des personnes bénéficiant d'une mesure de protection

Tous les jeunes accueillis au CER sont placés sous OPP (Ordonnance de Placement Provisoire). La plupart des jeunes ont un contrôle judiciaire avec plusieurs obligations.

Situation parentale

Violences physiques, psychologiques, mauvais traitements	11
Abus sexuels, inceste	2
Négligences lourdes (malnutrition, hygiène, santé non prise en compte)	12
Carences éducatives (éducation, sécurité...)	17
Pathologies parentales (déficience, troubles psychologiques)	7
Précarité	12
Mineurs Non Accompagnés	
Addictions avec ou sans substances	8

Commentaires :

Les éléments présentés mettent en évidence des environnements familiaux largement fragilisés, marqués par des difficultés multiples et souvent cumulatives. Les situations de violences physiques, psychologiques ou de mauvais traitements (58% en 2025), bien que non systématiques, traduisent des contextes éducatifs parfois insécurisants, voire délétères pour le développement du mineur. À cela peuvent s'ajouter, dans certains cas, des situations d'abus sexuels ou d'inceste, qui, même lorsqu'elles ne sont pas quantifiées ici, constituent des facteurs de vulnérabilité majeurs et des traumatismes durables.

Les carences éducatives apparaissent comme l'un des éléments les plus significatifs (89%). Elles renvoient à des difficultés des parents à assurer un cadre structurant, à poser des limites claires et à répondre de manière adaptée aux besoins fondamentaux de l'enfant, tant sur le plan éducatif que sécuritaire. Ces carences sont parfois aggravées par des négligences lourdes (hygiène, santé, alimentation), révélant des situations où les besoins primaires ne sont pas pleinement pris en compte (63%).

Les pathologies parentales, qu'il s'agisse de troubles psychiques ou de déficiences, viennent également impacter la capacité des adultes à exercer leur rôle parental (37%). Elles peuvent altérer la stabilité du cadre familial, générer des comportements inadaptés ou imprévisibles, et limiter la disponibilité affective et éducative nécessaire au bon développement du mineur. Par ailleurs, la précarité (63%), fortement représentée, constitue un facteur aggravant transversal : elle fragilise les conditions de vie, accentue le stress familial et peut contribuer à une désorganisation du quotidien.

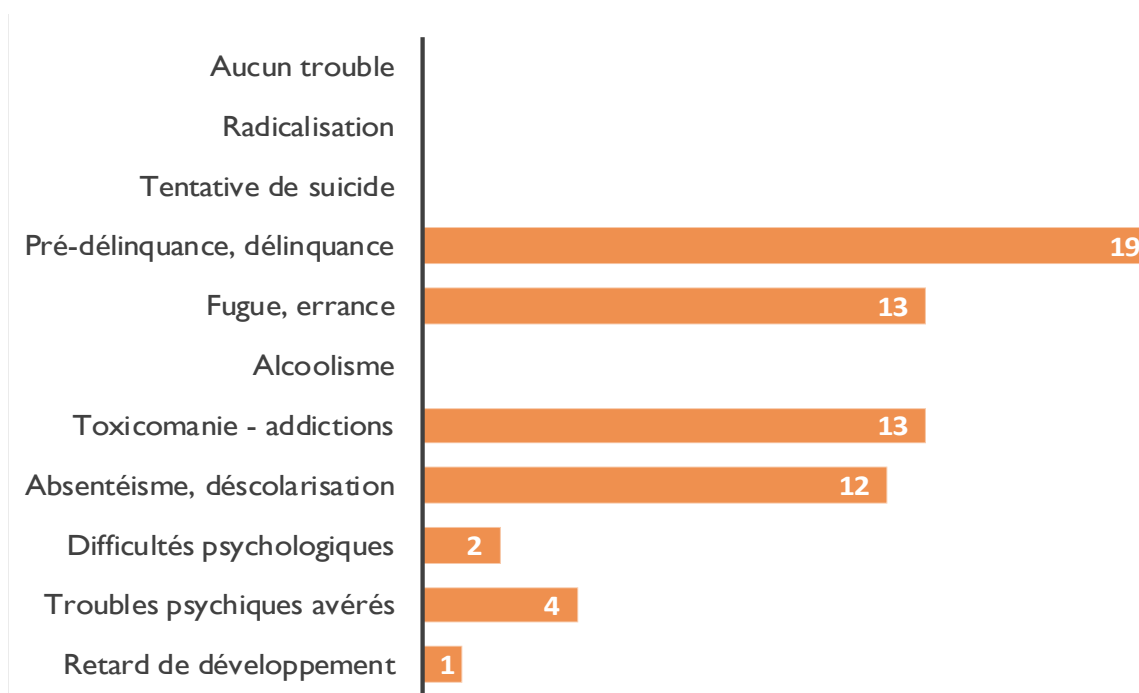
Les situations d'addiction chez les parents (42%), avec ou sans substances, participent également à cette dynamique de fragilisation. Elles peuvent entraîner un désengagement parental, des incohérences éducatives et, dans certains cas, exposer les enfants à des environnements à risque.

Dans ce contexte, il apparaît que les problématiques des parents ne peuvent être dissociées de celles des jeunes accueillis. Les difficultés rencontrées par ces derniers s'inscrivent souvent dans une histoire familiale complexe, marquée par des ruptures, des carences et des expériences parfois traumatiques. Le placement en CER intervient alors non seulement comme une réponse aux actes de délinquance, mais aussi comme une mesure de protection et de remobilisation.

Ainsi, l'accompagnement des mineurs nécessite de prendre en compte, autant que possible, la situation parentale dans sa globalité. Lorsque cela est envisageable, un travail avec les familles peut être engagé afin de restaurer ou soutenir les compétences parentales. Le CER Acodège tente de contribuer à responsabiliser et inclure les parents dans le parcours du jeune accueilli. Cela se concrétise par des liens réguliers et par leurs participations aux 2 temps de synthèses organisés avec la contribution du milieu ouvert PJJ.

Toutefois, dans certains cas, la gravité des problématiques impose de centrer prioritairement l'intervention sur le jeune, en lui offrant un cadre contenant, sécurisant et propice à une reconstruction personnelle et sociale.

- Problématiques manifestées par le mineur



Commentaires :

Le constat dressé met en lumière une problématique structurelle et persistante au sein de l'établissement : la très forte prévalence des conduites addictives chez les jeunes accueillis. Le fait que 70 % d'entre eux soient concernés en 2025, et que cette tendance se confirme d'année en année, indique qu'il ne s'agit pas d'un phénomène ponctuel mais bien d'une caractéristique durable du public pris en charge. Cette réalité impose de considérer l'addiction non pas comme une difficulté parmi d'autres, mais comme un élément central qui influence l'ensemble de l'accompagnement éducatif.

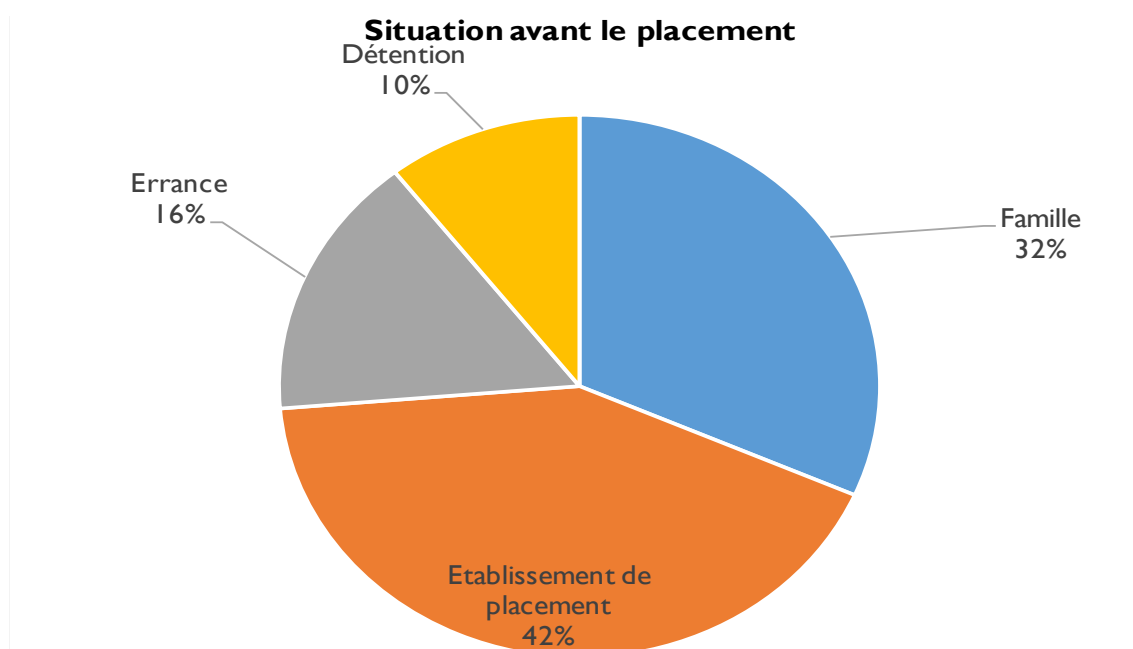
Les manifestations concrètes de cette problématique sont nombreuses et impactent directement le fonctionnement quotidien. La consommation de cannabis au sein même des

chambres traduit une banalisation de l'usage et une difficulté à respecter le cadre institutionnel. Les livraisons et introductions de produits stupéfiants témoignent quant à elles de stratégies organisées pour contourner les règles, ce qui met en évidence des comportements à risque mais aussi des formes d'ancrage dans des réseaux extérieurs. Les dégradations matérielles (murs, plinthes, revêtements) illustrent un détournement de l'environnement à des fins de dissimulation, au détriment du cadre de vie collectif et du respect des lieux.

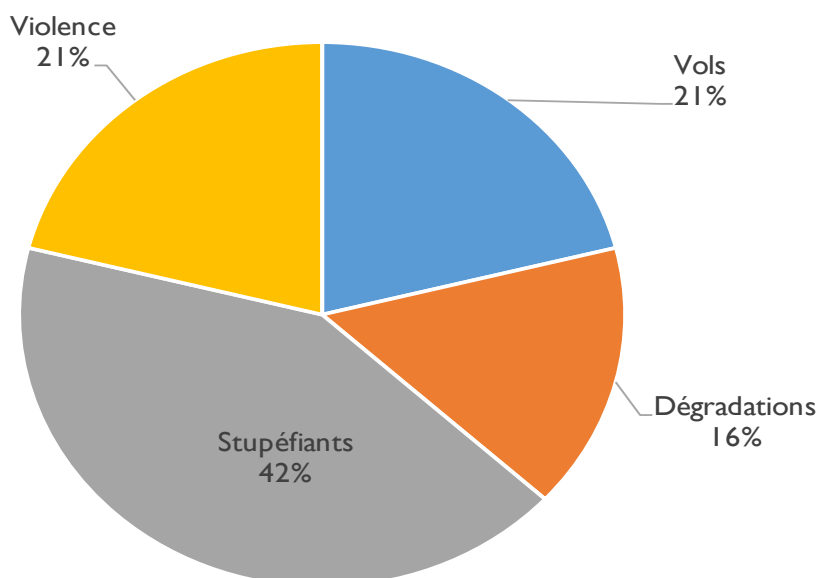
Au-delà des aspects matériels et disciplinaires, l'impact le plus préoccupant demeure celui sur les capacités individuelles des jeunes. La consommation régulière de substances psychoactives altère les fonctions cognitives (attention, mémoire, concentration), mais également la motivation. Elle peut entraîner une forme de désengagement progressif, rendant plus difficile l'adhésion à un projet éducatif, scolaire ou professionnel. L'affaiblissement de la volonté évoqué dans le constat se traduit souvent par une difficulté à se projeter, à persévérer dans un effort ou à respecter des engagements.

Par ailleurs, ces conduites addictives s'inscrivent souvent dans des parcours de vie marqués par des fragilités multiples (ruptures familiales, décrochage scolaire, troubles psychiques, précarité sociale). L'addiction peut alors apparaître à la fois comme un symptôme et comme un facteur aggravant, venant complexifier davantage l'accompagnement. Elle peut également générer des tensions au sein du groupe, affecter la dynamique collective et mobiliser fortement les équipes éducatives sur des questions de gestion de crise plutôt que sur des actions de fond.

Situation avant placement et origine du placement



Faits délictueux



Commentaires :

L'ensemble des mineurs accueillis au CER s'inscrit dans un cadre judiciaire strict, leur placement intervenant à la suite de faits de délinquance et en application de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante. Cette orientation par décision de justice souligne à la fois la gravité des actes commis et la nécessité d'un accompagnement éducatif renforcé, dans un cadre structurant et contenant.

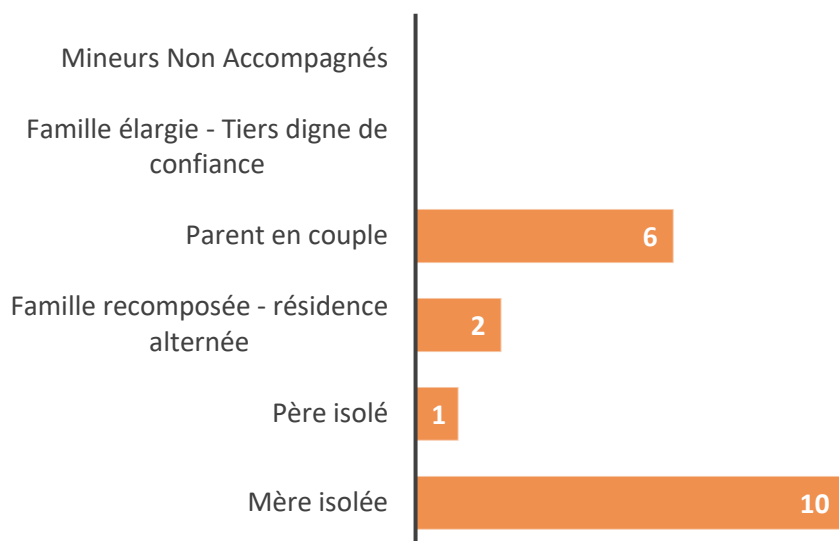
Les mesures prononcées à leur encontre – contrôle judiciaire, sursis avec mise à l'épreuve ou liberté surveillée – traduisent une volonté de la justice de concilier sanction et accompagnement. Elles visent à encadrer les jeunes tout en leur offrant la possibilité de s'inscrire dans une démarche d'évolution positive. Le placement en CER apparaît ainsi comme une alternative à l'incarcération, permettant un travail éducatif intensif centré sur la responsabilisation, le respect des règles et la construction d'un projet d'insertion.

Les faits à l'origine de ces mesures relèvent principalement de délits tels que les vols et recels, les violences, ainsi que l'usage, la détention ou le trafic de produits stupéfiants. Ces passages à l'acte s'inscrivent souvent dans des parcours marqués par des fragilités personnelles, familiales ou sociales, et témoignent de difficultés à intégrer les normes et les interdits. Ils peuvent également refléter des dynamiques de groupe, des phénomènes d'influence ou une recherche de reconnaissance.

Dans ce contexte, la prise en charge au CER ne se limite pas à une réponse aux actes commis, mais vise une compréhension plus globale du parcours du mineur. Elle cherche à travailler sur les facteurs ayant conduit à la délinquance, à restaurer le lien aux règles et à favoriser une inscription durable dans un cadre social et légal. De fait, la mise en place des chantiers éducatifs ainsi que l'inscription des jeunes accueillis dans la construction d'un projet professionnel sont des éléments déterminants. Elles favorisent grandement la réussite du projet de sortie.

3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Provenance



Situation professionnelle du parent qui a la résidence

Avec emploi	13
Sans emploi	6
Retraité	
Allocation Adultes Handicapés ou invalidité	

Origine géographique – Répartition - Répartition par départements

DEPARTEMENTS	EFFECTIF PRESENT N-1	ADMISSIONS N	SORTIES N
Côte-d'Or (dont mineurs/majeurs non accompagnés)			
Départements de Bourgogne-Franche-Comté (Hors Côte-d'Or) soit 25,39,58,70,71,89,90	9	11	11
Départements limitrophes (52-10)			
Autres départements	5	8	8
Etranger			
TOTAL	14	19	19

Commentaires :

La majeure partie des jeunes accueillis en 2025 étaient originaires des départements limitrophes ou de Bourgogne-Franche-Comté. Nous essayons de favoriser l'accueil de jeunes issus de ces régions pour des raisons évidentes liées aux coûts (transports audiences, visites familles, insertion professionnelle, ...).

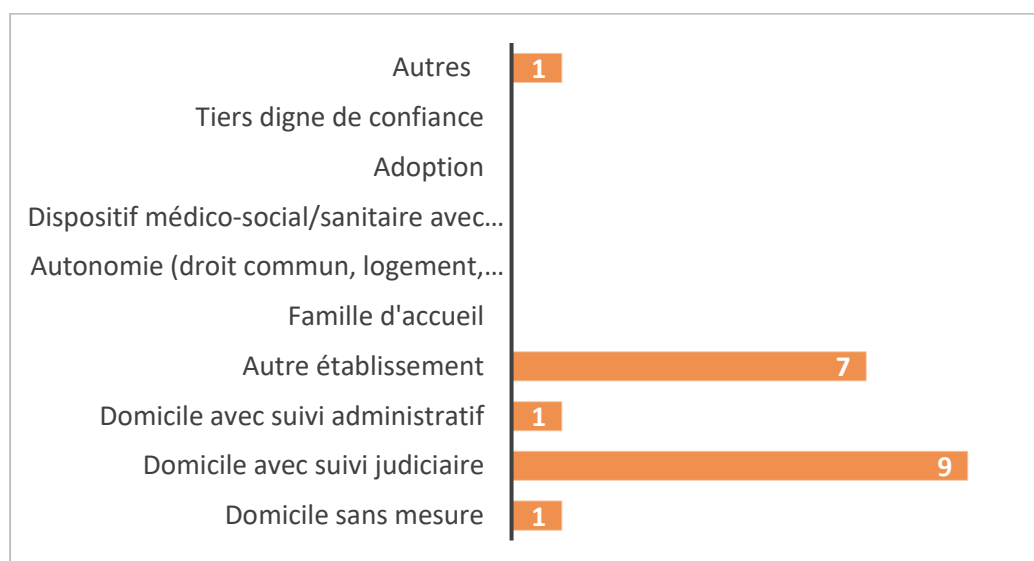
Parcours scolaire et de formation - Scolarité et activité

Activité professionnelle (Contrat de travail, service civique)			
Dispositif de remobilisation (garantie jeune, stage, chantiers éducatifs...)			
Sans activité (plus de 16 ans)			
Déscolarisé (plus de 16 ans)		17	17
TOTAL	14	19	19

Commentaires :

La majorité des jeunes accueillis au CER et âgé de plus de 16 ans est déscolarisée. Et cela avant leur placement dans l'établissement. Ceux âgés de moins de 16 ans ont bénéficié d'une interruption de scolarité afin d'intégrer la session.

3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES



Durée de séjour ou d'accueil

	NOMBRE D'USAGERS
moins de 3 mois	8
de 3 à 6 mois inclus	11
TOTAL	19

Commentaires :

Sur les 14 jeunes accueillis, 11 d'entre-eux ont effectué une session complète (4,5 mois). 5 jeunes ne sont jamais arrivés. Et 3 jeunes sont arrivés en cours de session. Cela explique que certains jeunes accueillis en 2025 n'ont été présent que 3 mois au lieu 4,5 mois.

3.4. SUIVI DE L'ACTIVITE

année	capacité		jours d'ouverture	activité 100 % théorique	activité retenue au BP	activité réelle	écart		Taux occupation réalisé /théorique
	autorisée	installée au 31.12					jours	%	
n-2 2023	7	-	284	1 988	1 789	1 869	80	4,47%	94,01%
n-1 : 2024	7	-	284	1 988	1 789	1 719	-70	-3,91%	86,47%
n : 2025	7	-	285	1 995	1 777	1 768	-9	-0,51%	88,62%
moyenne des 3 ans	7	0	284	1 990	1 785	1 785	0	0,02%	89,70%

Tableau récapitulatif

Pour l'Établissement, nous pouvons globaliser les données 2025 de la manière suivante :

Présence des bénéficiaires au 31.12.2024		
Nombre d'entrées réalisées en 2025	19	
Nombre de sorties réalisées en 2025	19	
Effectif total bénéficiaires au 31.12.2025		
Nombre de bénéficiaires accueillis au cours de l'année 2025	19	
dont usagers entrés en N et sortis en N	19	
Origine géographique	Région Bourgogne-Franche-Comté	32%
	Hors région	68%
Age moyen au 31.12.2025		
Durée moyenne d'accueil	3,3 mois	
Liste d'attente au 31.12.2025		

Commentaires :

Nous constatons une durée moyenne d'accueil de 3,3 mois alors que la durée d'accueil attendue est de 4,5 mois. Cela s'explique par l'arrivée tardive de 3 jeunes en 2025, à la suite de désistements survenues en cours d'année.

VIE DE L'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS



4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2024 ET 2025 – FAITS MARQUANTS

“CITY STADE”

En 2025, le projet d'aménagement d'un « city stade » au sein du CER a été pleinement concrétisé, marquant une avancée significative dans l'amélioration des infrastructures du site. Désormais opérationnel et facilement accessible, cet équipement permet aux jeunes de pratiquer une activité sportive de manière régulière, libre et spontanée, en fonction de leurs envies et de leur disponibilité.

Au-delà de ses bénéfices sur le plan physique, ce nouvel espace joue également un rôle important dans la vie collective. Il favorise la convivialité, encourage les initiatives de groupe et incite à la pratique d'activités sportives partagées. En offrant un lieu de rencontre structurant et attractif, le city stade contribue ainsi à renforcer les liens sociaux entre les jeunes, tout en participant à leur bien-être et à la dynamique positive du CER.



4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL

Raid Aventure Organisation (RAO).

Du 28 avril au 9 mai 2025, un projet d'envergure a été mené par le CER en partenariat avec l'association Raid Aventure Organisation (RAO). Constituée de bénévoles issus des forces de l'ordre, cette structure intervient régulièrement auprès de la jeunesse pour restaurer le dialogue avec les institutions. Pendant deux semaines, les jeunes ont participé à un programme sportif et civique intensif, centré sur l'entraide, la rigueur, le dépassement de soi et le respect des règles. Une façon concrète de travailler l'image de la police et de renforcer le lien avec les forces de sécurité et enfin découvrir des métiers liés à la sécurité.

Commémoration.

Une action citoyenne a vu le jour autour de la préparation à une cérémonie commémorative nationale. Une première séance pédagogique a été organisée avec le sergent-chef Le Tiec, du Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) de Dijon. À l'aide d'une mallette pédagogique, ce dernier a présenté les codes, le déroulé et le sens d'une cérémonie nationale. Les jeunes ont ainsi pu mieux saisir la portée de ces temps symboliques.

Ce travail de mémoire s'est concrétisé le 25 septembre 2025, lors de la journée nationale d'hommage aux Harkis. À cette occasion, les mineurs du CER ont eu l'occasion de participer à la cérémonie officielle aux côtés des autorités locales.

M. Dupuis, directeur départemental de l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONACVG) a œuvré à la mise en œuvre concrète de cette participation en lien avec la préfecture, afin de permettre aux jeunes de déposer des gerbes aux côtés des autorités.





Action pédagogique avec l'École Nationale des Greffes.

Dans le cadre du projet pédagogique « Fais ta loi », mené conjointement par le Centre Éducatif Renforcé (CER) de l'Acodège et l'École Nationale des Greffes (ENG), un travail de sensibilisation au fonctionnement des instances judiciaires et d'initiation à la prise de décision pénale a été mené auprès des jeunes.

Ce projet s'est articulé autour de plusieurs rencontres préparatoires, au cours desquelles les jeunes accueillis au CER ont pu découvrir les différents acteurs du monde judiciaire ainsi que le déroulement d'une audience. Ils ont également étudié un dossier concret et se sont préparés à interpréter divers rôles tels que juge, procureur, avocat ou prévenu.

Ce parcours s'est conclu par la réalisation d'une simulation d'audience le 16 octobre 2025. Cette expérience pédagogique a permis de renforcer leur compréhension du système judiciaire tout en développant leurs capacités de réflexion, d'argumentation et leur sens des responsabilités.





PLAN D'AMÉLIORATION CONTINU DE LA QUALITE



5.1. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2025

Les principaux axes d'amélioration suite à l'évaluation externe du CER ont concerné les points suivants :

- Mise en place d'un protocole de recueil et gestion des plaintes et réclamations
Protocole mis en place, avec une boîte destinée au dépôt anonyme des plaintes et réclamations, et un traitement en équipe et en CVS.
- Mise en place d'un plan de gestion de crise.
Ce document est en cours d'élaboration, au niveau associatif Acodège, avec un groupe de travail qui a débuté en avril 2025.
- Développement et formalisation de la réflexion sur les questions éthiques
Ce sujet fait l'objet de travaux réguliers, avec notamment des formations relatives à l'autodétermination et au pouvoir d'agir, la création d'un "*Laboratoire de l'Éthique*" début 2025, la sollicitation de la référente Éthique de la DT PJJ, et de la référente "*laïcité*".

5.2. ACTIONS PREVUES POUR 2026

Actions prévues	Échéance
PIM (PERIODE D'IMMERSION MILITAIRE)	

Commentaires :

Ce projet est travaillé en collaboration avec la gendarmerie nationale (Partenariat Armée Justice) en lien avec la DTPJJ. Il s'agira pour les jeunes accueillis en CER de se rendre dans une base militaire, en immersion et en situation. L'objectif est de découvrir les différentes facettes et corps de métiers au sein de l'armée française :

“La période d'immersion militaire s'adresse à tous les jeunes placés en CER quelle que soit la nature des faits commis, à l'exception de ceux en lien avec des activités pouvant porter préjudice aux intérêts des armées. Toute forme de radicalisation sera en particulier exclue. Il est par ailleurs attendu des jeunes qu'ils soient physiquement aptes à la manipulation du matériel et aux séances de sport programmés et qu'ils portent une tenue appropriée”.

Les jeunes qui seront accueillis lors de la 2^{ème} session 2026 auront l'occasion de vivre cette expérience durant 15 jours en octobre 2026.

RESSOURCES HUMAINES



6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS

Les ETP

Nombre d'ETP total retenus au budget 2025		12.30
Nombre d'ETP réels présents au 31.12.2025		11
Nombre d'ETP vacants au 31.12.2025		1.30
Nombre d'ETP réels exerçant une fonction de « management » ou de gestion d'équipe au 31.12.2025		1
Nombre de personnes physiques au 31.12.2025		13
Nombre de recrutements au cours de l'année		1
Nombre de départs de personnes dans l'année	3	
Dont	Démissions	3

Répartition des effectifs par fonctions

Nombre d'ETP réels au 31.12.2025 :

Direction/Encadrement	1
Administration/Gestion	0,1
Services Généraux	2,5
Socio-éducatif	7
- Dont éducateur spécialisé	5
- Dont moniteur adjoint d'activité	1
- Dont éducateur sportif	1
Paramédical	0,4
- Dont psychologue	0,4
TOTAL ETP REEL 31.12.25	11

Taux de qualification par catégorie d'emploi (ou grandes fonctions)

	Taux de qualification
Direction et Encadrement	100%
Administration/Gestion	100%
Socio-éducatif	75%
Services Généraux	100%
Paramédical	100%

6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES

Stagiaires gratifiés	2
TOTAL	2

6.3. SECURITE, ABSENTEISME

Nombre de jours d'absence par catégorie (jours calendaires)

	Maladie (dont maladie professionnelle)		Accident du travail / trajet		Autres absences *		Total 2025	
	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés
Administration/Gestion	16	1			1	1	17	2
Direction Encadrement	39	1					39	1
Personnel Psychologique et paramédical	2	1					2	1
Personnel des Services Généraux	70	2					70	2
Personnel Socio-Educatif	229	6	97	1			326	7
Total 2025	356	11	97	1	1	1	454	13

* dont congé sans solde, congé sabbatique, congé de présence parentale, congé pour création d'entreprise, congé pour enfant malade, congé pour événements familiaux, mise à pied disciplinaire, congé solidarité familiale

Date de mise à jour du DUERP : 03/12/2025

6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL

Choix organisationnels

Planning adapté au cahier des charges inhérent au cadre législatif des CER. Le taux d'encadrement est conséquent et adapté à l'accompagnement du public. Présence 24/24, des surveillants de nuits et un éducateur en semaine et le week-end.

Une astreinte est assurée à tour de rôle entre le chef de service et le coordinateur.

Soutien aux pratiques

Un temps d'analyse de la pratique est assuré 1 fois par mois, à raison de deux heures par mois.

Continuité des interventions

Continuité des trois temps fort de la session : rupture, chantier éducatif, mise en situation professionnelle. Ces trois temps sont importants et nécessite d'adapter les plannings en fonction de ces trois thématiques (notamment durant les périodes de camp).

6.5. POLITIQUE DE FORMATION

Orientations générales

Pour l'élaboration de son plan de développement des compétences 2025, l'Acodège a décidé d'axer ses priorités autour de cinq grands thèmes :

- Poursuite de la démarche d'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'association (recommandations des bonnes pratiques professionnelles).
- Actions de lutte contre la maltraitance dans le cadre des prises en charge
- Accompagnement dans la mise en œuvre du Dossier de l'Usager Informatisé (DUI)
- Renforcement des compétences managériales des cadres de direction et échange/analyse des pratiques d'encadrement des équipes.
- Sensibilisation et formation sur la vie affective et sexuelle (VIAS) des adultes en situation de handicap mental, par le biais d'une approche théorique, éthique, éducative et institutionnelle.

Au-delà de ces orientations spécifiques, le plan de développement des compétences 2025 se décompose de la manière suivante

PLAN MUTUALISE ASSOCIATIF

DEVELOPPEMENT DES QUALIFICATIONS ET COMPETENCES

- Acquisition de compétences pour les personnels non qualifiés pour le poste tenu
 - Développement des qualifications et montées en compétences

FORMATIONS OBLIGATOIRES

- Prévention et sécurité au travail : risque incendie et électrique, secourisme dont défibrillateurs, hygiène
- Développement professionnel continu (DPC) et dispositions d'amélioration continue des soins

PLAN DES SERVICES ET DISPOSITIFS

Développement des compétences techniques, individuelles et collectives, nécessaires à la bonne tenue du poste

Développement de compétences individuelles complémentaires dans le cadre de souhait de mobilité

Plan de développement des compétences 2025 réalisé :

Nombre de participants	Cadre/Non Cadre	Homme / Femme	Catégorie professionnelle des participants	Intitulé de la formation	Durée (h) de la formation en 2025	Organisme de formation
2	2 NC	2 F	Socio-éducatif (2)	Gestion des conflits / Gestion de la violence	21	GRIEZIT
1	C	H	Direction et encadrement	Master Droit économie gestion management et administration des entreprises 2024-2025	234	SEFCA
1	C	H	Direction et encadrement	Séminaire des directeurs et directeurs adjoints de l'Acodège : Cursus management	14	DIPSO'S Management
6	3 C 3 NC	5 F 1 H	Direction et encadrement (2) Psychologue & Paramédical (1) Socio-éducatif (3)	Formation incendie - utilisation extincteurs	1	CHUBB

ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT



Analyse prospective

L'année 2025 et ce début 2026 marquent une étape importante pour le CER. Depuis juillet 2025, un rattachement au dispositif des Chenevières a été décidé et l'occasion de revoir notre organisation interne pour gagner en cohérence et en efficacité.

Pour garantir la qualité des accompagnements, nous avons dû faire évoluer notre équipe d'encadrement et faire face à des mouvements de personnel importants. Ces ajustements, bien que complexes à gérer au quotidien, étaient nécessaires pour retrouver une dynamique de travail saine et conforme à nos valeurs.

Grâce à l'engagement des professionnels en place et au renfort de nouveaux collaborateurs, nous avons réussi à maintenir la continuité du service sur 2025 et à lancer la session début 2026.

Axes de développement

Pour 2026, nos objectifs sont clairs :

- **Stabiliser nos équipes** : La priorité est de retrouver une stabilité durable, tant au niveau éducatif qu'au niveau de l'encadrement intermédiaire, pour offrir aux jeunes un cadre de référence solide.
- **Continuer à innover** : Nous restons pleinement investis dans nos projets éducatifs, qu'il s'agisse des chantiers, des partenariats (notamment avec l'armée et la justice) ou des actions de bénévoles.
- **Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action lié aux conclusions de l'évaluation externe.**

Le CER reste un établissement exigeant dans sa gestion. Notre mission est d'offrir un cadre structurant, bienveillant et ferme qui permet aux jeunes sous-mains de justice de se reconstruire. Malgré les turbulences traversées depuis quelques mois, nous sortons de cette période avec une organisation plus claire et une équipe déterminée à poursuivre ce travail indispensable.

À Dijon, le 23/04/2026

Patrice Durovray,
Directeur Général

Isabelle Ligez,
Directrice - CER

Etablissement financé par



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

www.acodege.fr

Centre Éducatif Renforcé
Adresse Administrative :
Les Chenevières
6, rue Alfred Changenet – B.P. 20
21301 CHENÔVE Cedex
03 80 54 90 54
cer@acodege.f

